



CHARTRE DE BONNES PRATIQUES EDUCATIVES

Préambule

Depuis plusieurs années la Ville de ROUEN a mis en place et développé différents dispositifs pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse dans les domaines culturels, scientifiques, environnementaux et sportifs.

Pour permettre une offre d'actions et d'activités diversifiée elle s'est entourée de partenaires. En devenant acteurs du champ éducatif des jeunes Rouennais pendant leurs différents temps de vie en crèche, à l'école, pendant leurs loisirs, ils ont montré qu'ils poursuivaient des objectifs parfois communs, parfois complémentaires en fonction de leurs compétences, de leurs savoir-faire et du caractère spécifique de leur intervention.

Dans ce contexte, la charte des bonnes pratiques éducatives de la Ville de ROUEN a pour ambition de formaliser des références éducatives communes auxquelles l'ensemble des acteurs doivent souscrire et de rappeler les objectifs communs de tous les intervenants auprès des enfants. Elle se fonde sur les trois axes majeurs de son Projet Educatif Local, socle de son Projet Educatif de Territoire, signé par la Ville, l'Education Nationale et l'Etat le 9 janvier 2014 :

- 1 - améliorer les conditions d'accueil des enfants et des jeunes,
- 2 - concevoir des projets éducatifs partagés en adéquation avec les besoins et les rythmes de vie des enfants et des jeunes,
- 3 - penser et développer la plus-value éducative dans les activités proposées.

La communauté éducative

Dans la communauté éducative, les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants en leur donnant les bases de la vie en société au sein de la cellule familiale. Les autres membres de la communauté éducative agissent avec les parents comme coéducateurs. Toute personne participant, dans le cadre de ses missions, à l'accompagnement des temps de vie des tout-petits, des enfants et des jeunes est coéducateur.

En vous engageant, aux côtés de la Ville de ROUEN, à organiser des actions éducatives pendant tous les temps des enfants, vous intégrez la communauté éducative. En tant que partenaires éducatifs vous participez à la construction et au développement de l'enfant en partageant les pratiques éducatives déclinées ci-après et en les portant au travers de vos projets et missions.

Des bonnes pratiques éducatives partagées

Les partenaires conviennent que leurs interventions auprès des enfants doivent aider :

- à la construction de leur personne et concourir à leur épanouissement
- à la construction de leur relation aux autres, à leur apprendre à vivre ensemble
- à se placer dans une attitude bienveillante pour les conduire vers leur vie d'adulte et de citoyen

Pour atteindre ces objectifs tout intervenant s'engage :

1/ avant son intervention à :

- * être attentif aux conditions dans lesquelles se déroulera son activité
- * préparer son activité en veillant à la sécurité physique et affective des enfants

2/ dans sa présentation à :

- * être en tenue correcte et adaptée au public et à l'activité
- * utiliser un langage approprié
- * être ponctuel et assidu
- * être serein et accueillant vis-à-vis des enfants et des adultes
- * s'attacher à valoriser le respect mutuel

3/ pendant le déroulement des activités, des ateliers et des jeux à :

- * respecter l'environnement du lieu d'accueil (spécificité du lieu, respect du matériel mis à disposition, rangement des locaux etc.)
- * veiller au respect et à l'application des règles de sécurité et d'hygiène et à la protection de l'enfant
- * connaître, faire connaître et respecter les règles spécifiques du lieu d'accueil
- * proposer des activités en lien avec l'âge et le rythme des enfants
- * contribuer à l'épanouissement et au développement personnel des enfants, à leur responsabilisation et à leur autonomie
- * être à l'écoute des enfants et respecter leur rythme en fonction de leur disponibilité
- * expliquer et motiver sans contraindre
- * veiller à assurer une mixité dans le groupe et permettre l'intégration de tous
- * instaurer un mode de fonctionnement qui incite aux échanges, à la participation et à l'implication de tous les membres du groupe
- * prendre en compte la singularité de chaque enfant et éviter toute forme de discrimination
- * respecter la confidentialité
- * rester neutre

4/ à l'issue des activités à :

- * assurer le lien avec les autres éducateurs et les familles avec les professionnels de la Ville
- * prévoir un temps de transmissions et d'échanges concernant les progrès de l'enfant, sa place dans le groupe, d'éventuelles difficultés rencontrées
- * établir et partager régulièrement le bilan des activités

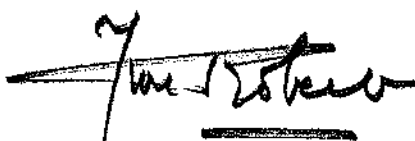
Adhésion à la charte

L'acceptation de la charte engage les partenaires à respecter les valeurs et pratiques énoncées, à rechercher et enrichir la complémentarité et la cohérence des actions de l'ensemble des acteurs de la coéducation, dans le souci constant d'accompagner la réussite et le développement global de tous les enfants.

La présente charte sera évaluée chaque année et évoluera en fonction de ce bilan.

La Ville reste votre interlocutrice privilégiée pour vous aider dans la mise en œuvre de vos projets.

LE MAIRE DE ROUEN



Yvon ROBERT